

Image not found or type unknown



Réintégration de la fonction publique malgré une révocation?

Par **bouriquepopo**, le **20/04/2013** à **23:29**

Bonjour,

J'ai été révoqué de la fonction publique d'Etat il y a dix ans. Je n'ai eu aucune condamnation et mon casier judiciaire est vierge.

J'ai l'opportunité de pouvoir être recruter au sein d'une commune.

Est ce que je peux de nouveau être titularisé?

Est ce que ma révocation peut me nuire pour ma future carrière? Les communes ont elles accès à des fichiers centralisées qui permettent d'obtenir ce type d'information que je ne souhaite, bien sure, pas divulguer?

Je vous remercie par avance de l'attention prise à ma question.